



JOINT DE CULASSE SUR MODUS

Par **PASSAT**, le 11/02/2012 à 08:47

Bonjour je voudrai savoir le recoure que Jai sur une voiture que Jai acheter il y a 3 jour avec un contrôle qui dit défaut étanchéité au niveau moteur et boite.
Le véhicule est de 2004 et a 110000 km au bout de 3 jour je trouve de l huile de partout sur le moteur et boite a vitesse et le dessous de la voiture est recouvert d huile.
A la sortie ce n est pas un défaut d étanchéités plus tôt une friteuse alors je voudrai savoir quelle recoure je peu avoir.
Je l ai acheté a un particulier mais le véhicule était dans un garage en dépôt vente
Merci a vous

Par **razor2**, le 11/02/2012 à 09:59

Bonjour, le vendeur est redevable envers vous de la garantie légale des vices cachés.
Contactez le, s'il refuse un arrangement amiable, vous devrez faire expertiser la voiture à vos frais afin de voir si cela peut constituer un vice caché...

Par **Louxor_91**, le 11/02/2012 à 16:31

[citation]défaut étanchéité au niveau moteur et boite[/citation] le vice était connu et déclaré !
vous avez acheté le véhicule malgré tout...? et maintenant vous vous en mordez les doigts ?
perso je le sens pas terrible pour vous mais bon... suis pas légiste

Par **razor2**, le 11/02/2012 à 16:35

La plupart des voitures passées quelques années ont au CT la mention "défaut d'étanchéité moteur", ce qui ne permet en rien d'appréhender une quelconque panne...

Par **PASSAT**, le 11/02/2012 à 17:30

Quand j ai acheté le véhicule il était propre je me suis coucher sous le véhicule il était propre pas de fuite.

Quand je suis rentré a la maison je lai monter sur un pont ont à trouver de l huile et ont voit que le moteur était laver et essuie

Par **janus2fr**, le **12/02/2012** à **08:45**

[citation]La plupart des voitures passées quelques années ont au CT la mention "défaut d'étanchéité moteur", ce qui ne permet en rien d'appréhender une quelconque panne...
[/citation]

Difficile de vous suivre ici. Dire qu'une telle mention est la preuve de la bonne santé du véhicule est tout de même un peu gros. Même si, effectivement, une telle mention de dit pas que le véhicule va explosé une heure après, c'est tout de même le signe que quelque chose ne va pas. Après, on accepte d'acheter ou pas...

Par **razor2**, le **12/02/2012** à **13:25**

Pas forcément. J'ai cette mention sur le CT de ma voiture et elle n'a strictement aucun souci. Je vous rappelle que le contrôleur technique, quand il met la voiture sous le "pont", ne démonte rien, et pas le cache protégeant la caisse. Il se base uniquement sur les éventuelles traces d'huile qu'il voit sous la voiture sans rien toucher. Or des traces d'huile sous la voiture peuvent provenir de pleins d'autres choses que de problèmes mécaniques. Dans mon cas, une vidange effectuée quelques jours avant le CT, avec sans doute des gouttes tombées quand mon mécano a refait le plein d'huile..Donc non, "défaut d'étanchéité" ne veut absolument pas dire qu'il y a un problème sur la voiture devant alerter l'éventuel acheteur. Et ca ne permet aucunement à un vendeur de se défausser de ses responsabilités sur le simple fait que cette mention apparaît sur le CT...